

# Commune de REJET-DE-BEAULIEU 59496

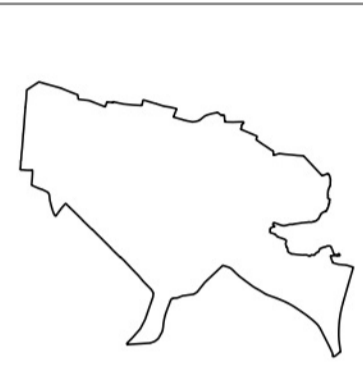
## Plan Local d'Urbanisme



## Servitudes d'Utilité Publique

PLAN  
1/1

Éléments constitutifs  
du Porter à connaissance (P.A.C)  
Art. R121-1  
du Code de l'urbanisme



Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord  
**D.D.T.M 59**

Type Procédure : Elaboration,  
Délibération du : 05/06/2012

Date de mise à jour : 27/11/2013  
ref : Commune de REJET-DE-BEAULIEU  
(59496) - Carte Servitudes.qgp  
Sources : Gestionnaires Servitudes  
(c) Cadastre / Poi - Dgfp  
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

### LEGENDE

- Limite communale
- Bâtiments

#### AS1- Protection des Captages en Eau Potable

- 1 Captage de Rejet de Beaulieu SIDEN D.U.P du 16/09/1985
- 2 Captage de Catillon sur Sambre - Rejet de Beaulieu D.U.P du 06/09/1994

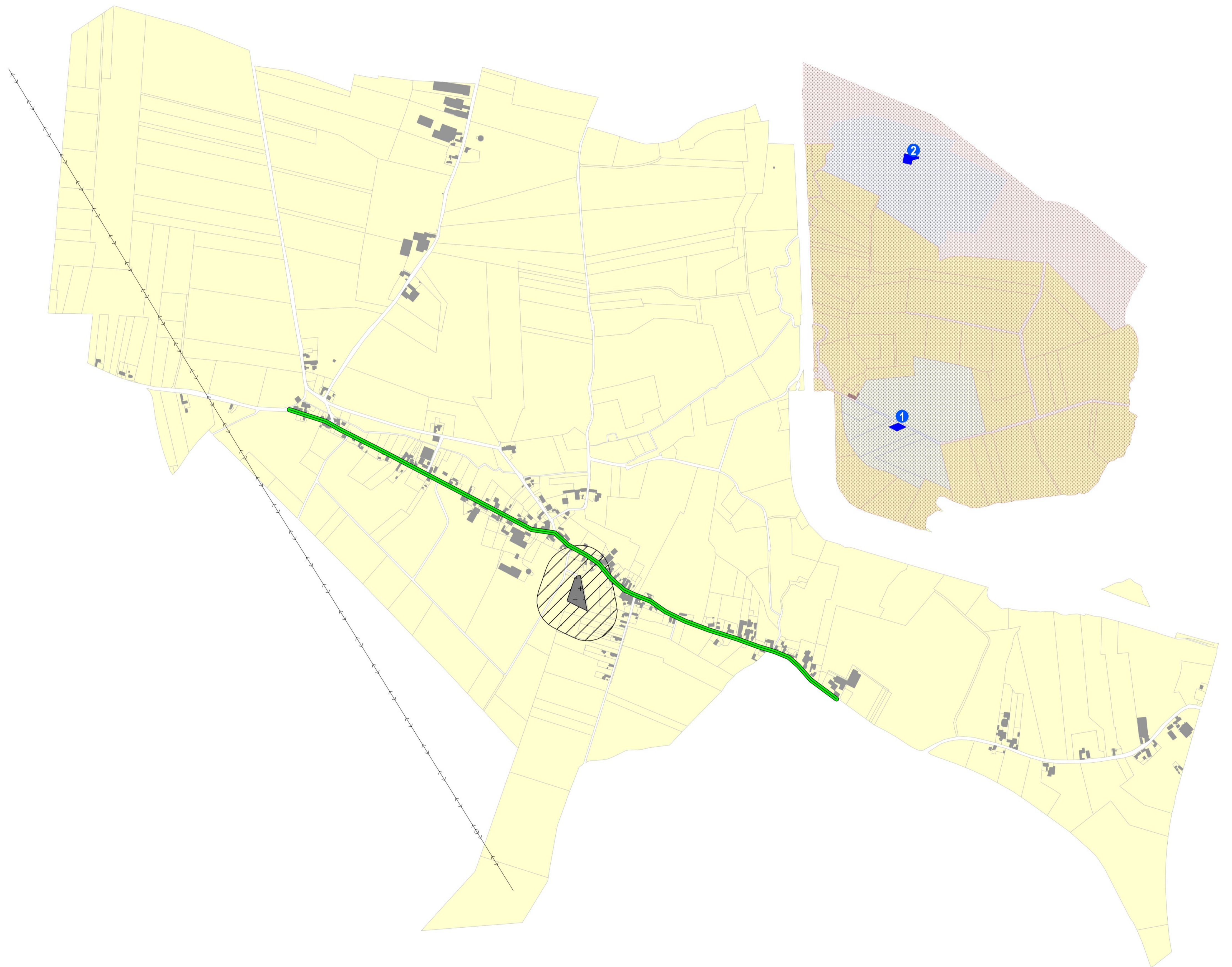
- Périmètre de protection éloignée
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapproché

- EL7 - Alignement  
RD 115

- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension  
Ligne : Avelin - Lonny 2x400kv

- INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis



0 250 500 m

Nota:  
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,  
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale-Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.